

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 4 mars 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 4 mars 2024 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance publique

1. Nomination d'un nouveau délégué au sein du Conseil d'administration de SUDENERGIE S.A., dont la commune est associée
2. Personnel communal
 - 2.1. Présentation de l'organigramme de l'administration communale de Dippach
 - 2.2. Création de 4 postes de salarié à tâche principalement manuelle à tâche complète, dans les carrières H3 (3) et H2 (1), telles qu'elles sont prévues au niveau de la convention collective pour les salariés des communes du Sud, à affecter aux services de régie de la commune
3. Finances communales :
 - 3.1. Présentation du PPF initial 2024
 - 3.2. Décision de principe quant au contrat d'un emprunt au montant de 20.000.000,00€ auprès d'un institut bancaire luxembourgeois
 - 3.3. Modifications budgétaires
 - 3.3.1. Création d'un article budgétaire pour l'inscription du subside à recevoir en matière de construction de la Crèche Nature
 - 3.3.2. Création d'un article budgétaire pour l'acquisition de matériel spécifique dans le cadre de la coopération de la Commune de Dippach à l'asbl « Sauvons Bambi Luxembourg »
4. Prise de connaissance des statuts de l'asbl Schleekegaard
5. Conventions et contrats :
 - 5.1. Approbation de la convention avec l'asbl « Schleekegaard »
 - 5.2. Contrat de location relatif à un logement, de type appartement, intégré dans l'immeuble de l'actuelle structure d'accueil, sis à 3, rue des Ecoles à L-4994 SCHOUWEILER
 - 5.3. Conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune accordées – Décisions
6. Commissions consultatives :
 - 6.1. Désignation de nouveaux représentants du parti DP, au niveau des commissions ci-après :
 - Commission du troisième âge
 - Commission de l'environnement et d'accompagnement du Pacte-Climat et du Pacte-Nature
 - Commissions des archives et du patrimoine
 - 6.2. Désignation d'un représentant de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech Asbl, au niveau de la Commission de l'environnement et d'accompagnement du Pacte-Climat et du Pacte-Nature

- 6.3. Eventuels autres nominations ou remplacements au sein des commissions consultatives introduits par le partis politiques ou groupements politique après l'envoi du présent ordre du jour
7. Subsidés :
- 7.1. Attribution des subsides ordinaires de l'année 2022/2023
- 7.2. Attribution d'un subside dans le cadre de participation au GreenEvents organisé par la Commune de Dippach, respectivement l'asbl Vivre ensemble
- 7.3. Soutien financier à allouer à la « Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-sociale », dans le cadre de l'organisation du service de médecine scolaire au cours de l'année scolaire 2022/2023
- 7.4. Attribution d'un subside extraordinaire à allouer à la Landjugend Süden pour l'organisation du Landjugendtag 2024 dans la Commune de Dippach
8. Projet communal : Projet Chemin piétonnier Rue TAJEL – Rue de l'Ecole
9. Urbanisme
- 9.1. PAP à Schouweiler, rue de Bascharage au lieu-dit « Kleng Léier »
10. Transactions immobilières :
- 10.1. Vente de fonds, sis à Dippach au lieu-dit « Rue des Romains », avec une contenance cadastrale de 44 centiares dans le cadre de la régularisation des emprises – Décision par rapport à l'acte notarié
- 10.2. Vente de fonds, sis à Dippach au lieu-dit « Rue des Romains », place, avec une contenance cadastrale de 23 centiares dans le cadre de la régularisation des emprises – Décision par rapport à l'acte notarié
11. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
12. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 26 février 2024

La présidente, Pour le collège échevinal,
pour le secrétaire communal empêché,

Manon BEI-ROLLER
Bourgmestre



Fränky WOHL,
Secrétaire adjoint

Remarques :

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu.
- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du mardi, 27 février 2024.
- **Il est à noter que seule la version sur papier fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale, est à considérer comme étant à titre indicatif.**